



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALLABRIX

Le mardi 19 septembre 2023

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 11 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

**Présents** : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Vincent MARTINEZ, Thierry EVEILLEAU et Laurent FRANÇOIS

**Représentés** : Virginie BECAMEL donne pouvoir à Anne-Marie IGNACE-SANGUIN

**Absents** : Christophe GASSIN, Marie-Hélène VAUX

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

**Nombre de votants** : 9

**Quorum** : 7/6 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05

Ordre du jour de la séance

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Personnel communal création de postes
- Biens vacants et sans maîtres prise de possession
- Vente parcelle issue d'une impasse
- Majoration taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Taxe sur les locaux vacants
- Coupe affouagère 2024 tarif
- Aide d'urgence au Maroc affecté par le récent séisme
  
- Questions diverses



### **2023-47- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2023**

Le procès-verbal du 13 juin 2023 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité

### **2023-48- CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

Rappel à l'assemblée de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, qui dit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet pour assurer l'entretien des bâtiments communaux, de l'école et aider à la cantine.

Ayant entendu l'exposé du Maire, les membres du conseil municipal délibèrent et approuvent à l'unanimité la création de ce poste.

### **2023-49- CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET**

La secrétaire de mairie en poste peut prétendre à un avancement de grade qui permet à un fonctionnaire titulaire d'accéder à un grade supérieur à l'intérieur de son cadre d'emplois. Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Approuvé à l'unanimité

### **2023-50- BIENS VACANTS ET SANS MAITRES PRISE DE POSSESSION**

Cette procédure concerne deux parcelles avec ruines situées chemin de Masmolène et cadastrées section B numéros 1004 et 1007. Depuis la publication de l'avis concernant la vacance de ces biens, personne ne s'est signalé.

La commune délibère et décide d'exercer son droit de prendre possession de ces biens.

Approuvé à l'unanimité

### **2023-51- VENTE PARCELLE ISSUE D'UNE IMPASSE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise lors de la séance du 11 juin 2021 de procéder au déclassement d'une partie de l'impasse constituant un délaissé de voirie en vue de sa cession à M. et Me LENOIR. Cette parcelle a une superficie de 29 m<sup>2</sup> et est maintenant cadastrée section B numéro 1653. Il convient de se prononcer sur la vente de cette parcelle et d'en définir les conditions.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité autorise la vente de la parcelle aux conditions suivantes : prix de 100 €/m<sup>2</sup>, frais afférents à la vente à la charge des acquéreurs.

### **2023-52-MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES**

Le gouvernement a pris des mesures pour permettre aux communes de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le pourcentage de cette majoration est compris entre 5 % et 60%.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité des membres présents moins une abstention de majorer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 30 %.



### **2023-53-TAXE SUR LES LOCAUX VACANTS**

Le gouvernement a mis en place depuis 1999 une taxe sur les logements vacants pour lutter contre la pénurie de logements. Le périmètre de cette taxe est élargi par le Décret du 25 août 2023 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La commune de Vallabrix en fait partie.

Le conseil municipal délibère et décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation et charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

### **2023-54-COUBE AFFOUAGERE 2024 TARIF**

La coupe affouagère pour cette année est prête, les affouagistes ont reçu les informations relatives à leur lot, ainsi que les modalités. Le conseil municipal décide de définir le prix de vente de la coupe affouagère pour cette année 2024 à la somme de 60 € par lot.

Voté à l'unanimité

### **2023-55-AIDE D'URGENCE AU MAROC AFFECTE PAR LE RECENT SEISME**

Comme pour le tremblement de terre qui a affecté le Turquie et la Syrie, le conseil municipal décide d'apporter son aide à la population marocaine victime d'un séisme le 8 septembre 2023. Les dont son versés par le Ministère des Affaires Etrangères à des ONG françaises et internationales.

Le conseil municipal délibère et décide de verser la somme de 500 € via FACECO pour les sinistrés du Maroc.

Approuvé à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Information sur les recherches de pollution dans l'eau potable du réseau communal
- ✓ Point sur la rentrée scolaire
- ✓ Point sur la médiathèque
- ✓ Proposition de Me Anne-Marie SANGUIN d'essayer d'établir un planning annuel pour les séances du conseil municipal en prévoyant un jour fixe et un horaire permettant à tous les conseillers d'y assister.
- ✓ Commissions municipales, nécessité de les réunir régulièrement pour faire participer davantage les gens du village à la réflexion collective
- ✓ Point sur le programme municipal

La séance est levée à 19 heures 45.

La secrétaire de séance,  
Odile PERNIN-VIDAL

Le Maire,  
Bernard RIEU

